

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ,  
DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

**Arrêté du 13 juin 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la mission interministérielle d'inspection du logement social du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

NOR : DEVK1225633A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'égalité des territoires et du logement et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour ;

Vu l'avis du comité technique spécial de la mission interministérielle d'inspection du logement social du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, en date du 16 février 2012,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour, au sein de la mission interministérielle d'inspection du logement social du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, est fixée à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2012 par l'annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 24 avril 2012 portant désignation d'emplois éligible à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la mission interministérielle d'inspection du logement social du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 13 juin 2012.

Pour les ministres et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines,*  
H. EYSSARTIER

## ANNEXE

LISTE DES EMPLOIS ÉLIGIBLES À LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE, AU TITRE DES 6<sup>e</sup> ET 7<sup>e</sup> TRANCHES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DURAFOUR, AU SEIN DE LA MISSION INTER-MINISTÉRIELLE D'INSPECTION DU LOGEMENT SOCIAL, À EFFET DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2012

CATÉGORIE	NOMBRE D'EMPLOIS attribués	NOMBRE DE POINTS attribués par emploi	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	DÉLÉGATION
A	8	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Paris
A	5	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Paris
A	4	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Lille
A	4	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Lille
A	1	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Lyon
A	3	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Lyon
A	2	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Marseille
A	1	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Marseille
A	2	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Nancy
A	2	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Nancy
A	4	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Nantes
A	4	25	Inspecteur-auditeur, spécialité technique et administrative	Toulouse
A	3	25	Inspecteur-auditeur, spécialité comptable et financière	Toulouse
Total	43	1 075		